



Conseil économique et social

Distr. générale
9 décembre 2011
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-sixième session

27 février-9 mars 2012

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée
générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre
les sexes, développement et paix pour le vingt et unième
siècle » : transversalisation de la problématique
hommes-femmes, situations et questions de programme**

La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter

Rapport du Secrétaire général

Résumé

En application de la résolution 2011/18 du Conseil économique et social, on trouvera dans le présent rapport un compte rendu de la situation des femmes palestiniennes au cours de la période allant du 1^{er} septembre 2010 au 30 septembre 2011, ainsi qu'un tour d'horizon de l'aide qui leur est apportée par les organismes des Nations Unies dans les domaines suivants : éducation et formation, santé, émancipation économique et moyens de subsistance, état de droit et violence à l'égard des femmes, pouvoir et prise de décisions, et renforcements des institutions. Le présent document présente en conclusion plusieurs recommandations adressées à la Commission de la condition de la femme pour examen.

* E/CN.6/2012/1.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 2011/18 relative à la situation des Palestiniennes et à l'aide à leur apporter, le Conseil économique et social s'est déclaré profondément préoccupé par la gravité de la situation des Palestiniennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Il a prié le Secrétaire général de garder la question à l'examen, d'aider les Palestiniennes par tous les moyens possibles, notamment ceux qui sont exposés dans son précédent rapport sur leur situation et l'aide à leur apporter (E/CN.6/2011/6), et de présenter à la Commission de la condition de la femme, à sa cinquante-sixième session, un rapport sur les progrès réalisés dans l'application de ladite résolution qui rende compte des informations communiquées par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

2. Le présent rapport, qui rend compte de la situation des Palestiniennes durant la période allant du 1^{er} septembre 2010 au 30 septembre 2011, se fonde sur des informations communiquées par les organismes des Nations Unies ou les experts qui suivent la situation des Palestiniens dans le territoire palestinien occupé.

3. Sauf indications contraires, le présent rapport a été établi à partir des informations communiquées par les entités des Nations Unies qui fournissent une assistance aux Palestiniennes, notamment la CESAO, l'équipe de pays des Nations Unies pour le territoire palestinien occupé et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. L'équipe de pays des Nations unies a coordonné les apports des entités ci-après : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale du Travail (OIT), Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), CNUCED, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/Programme d'assistance au peuple palestinien, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), Programme alimentaire mondial (PAM) et Organisation mondiale de la Santé (OMS).

II. Situation des Palestiniennes

4. Au cours de la période considérée, les efforts déployés pour parvenir à un accord négocié entre Israël et les Palestiniens sur toutes les questions de fond dont le règlement permettrait de mettre un terme au conflit et à l'occupation qui a débuté en 1967 n'ont guère porté de fruits, en raison de la méfiance persistante entre les parties et dans le processus politique. Les pourparlers de paix directs entamés le 2 septembre 2010 se sont soldés par une impasse dès le mois suivant et sont au point mort depuis lors. La communauté internationale, par l'intermédiaire notamment du Quatuor pour le Moyen-Orient, a continué d'encourager les parties à surmonter les obstacles actuels et à reprendre les négociations bilatérales directes, sans condition préalable et fortes de propositions détaillées en ce qui concerne la sécurité et les frontières. Le Secrétaire général a appelé les deux camps à éviter les provocations et à élaborer avec le Quatuor des propositions concrètes sur ces deux aspects, en

faisant preuve d'une volonté partagée de reprendre des négociations directes afin de parvenir à un accord sur toutes les questions liées au statut final.

5. Dans ce contexte, l'Autorité palestinienne a poursuivi son action visant à renforcer les institutions d'un futur État palestinien et s'est attelée de nouveau à réunifier la Cisjordanie et Gaza. La mise en œuvre de l'accord de réconciliation conclu le 4 mai 2011 entre les différentes factions palestiniennes n'a toutefois guère progressé et le clivage interne a continué d'empêcher l'Autorité palestinienne d'étendre ses efforts de renforcement de l'État à Gaza (voir A/66/80-E/2011/111, par. 10).

6. En 2011, au début de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, les dirigeants palestiniens ont demandé le statut de Membre à part entière de l'ONU pour un État palestinien qu'ils ont appelé les États Membres à reconnaître à l'intérieur des frontières de 1967. Le Gouvernement israélien a exprimé sa vive opposition à une telle démarche (voir A/66/367-S/2011/585, par. 13). La demande palestinienne était encore examinée par le Conseil de sécurité lors de l'élaboration du présent rapport. Bien que les femmes aient joué un rôle important dans la promotion de la paix dans la région, il ne leur a été que rarement donné de prendre une part active aux négociations menées depuis le début du conflit; en outre, les débats officiels portant sur l'accession au statut d'État et les mesures connexes se sont pour l'essentiel tenus sans elles à l'ONU¹.

7. Aux niveaux socioéconomique, politique et humanitaire, la situation dans le territoire palestinien occupé demeure difficile et a continué d'avoir des effets préjudiciables sur les Palestiniennes. À Gaza, la décision de politique générale prise par Israël en juin 2010 d'assouplir le bouclage, suivie de mesures allant dans le même sens, a eu pour effet d'alléger quelque peu le fardeau de la population. Néanmoins, étant donné le caractère central des restrictions qui sont demeurées en vigueur et l'ampleur des défis restant à relever, ces mesures n'ont, de manière générale, pas débouché sur une véritable amélioration de la situation humanitaire². La population de la bande de Gaza a continué de payer un lourd tribut aux violents affrontements qui opposent sporadiquement des militants palestiniens armés aux Forces de défense israéliennes et viennent s'ajouter aux bouclages constants qui perturbent tous les aspects de la vie économique et sociale. On estime qu'environ 20 000 garçons et filles sont encore déplacés du fait de l'opération militaire menée en 2009 contre Gaza, tandis qu'un membre au moins de 80 % des ménages présente les symptômes de troubles psychosociaux¹. En Cisjordanie, la crise prolongée continue de se traduire par des confiscations et annexions de terres palestiniennes, des constructions de colonies, des démolitions de maisons, la destruction des moyens de subsistance, des expropriations forcées, des révoqueries de droits de résidence et des restrictions d'accès à la terre, aux marchés et aux services de base¹.

8. La période considérée a vu se multiplier les constructions de colonies israéliennes, les démolitions de maisons et les expulsions de familles palestiniennes. Au total, 544 structures ont été détruites dans la zone C, qui couvre la Cisjordanie et Jérusalem-Est, soit une hausse marquée par rapport à l'année précédente. Au

¹ Contribution apportée au présent rapport par l'équipe de pays des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé.

² Bureau de la coordination des affaires humanitaires, *Special Focus: Easing the Blockade: Assessing the Humanitarian Impact on the Population of the Gaza Strip* (Assouplir le bouclage : évaluation de l'incidence humanitaire sur la population de la bande de Gaza) (mars 2011).

nombre des structures démolies figuraient 180 habitations, ce qui a entraîné le déplacement de 980 personnes, dont quelque 525 enfants. Toutes zones confondues, le nombre de personnes touchées par les démolitions s'est élevé à 14 636. Les activités de construction palestiniennes sont effectivement interdites dans quelque 70 % de la zone C, qui correspondent aux endroits confisqués au profit des colons israéliens ou des Forces de défense israéliennes. Dans les 30 % restants, où les activités ne sont pas interdites, des restrictions variées limitent considérablement la possibilité d'obtenir un permis de construire. Il s'ensuit que les Palestiniens qui ont besoin de construire dans la zone C n'ont souvent d'autre choix que de le faire sans permis, au risque de voir les structures édifiées démolies³.

9. Les Palestiniennes ont continué de souffrir des violences découlant du conflit israélo-palestinien. On signale une multiplication des tirs aveugles de roquettes, d'obus de mortier et d'autres munitions contre Israël par le Hamas et d'autres groupes militants, ainsi qu'une fréquence accrue des frappes israéliennes sur Gaza, qui font des morts et des blessés parmi les civils (voir A/66/80-E/2011/111, par. 13). D'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les forces israéliennes ont tué trois Palestiniennes (deux dans la bande de Gaza et une en Cisjordanie) et en ont blessé 151 autres, dont 17 dans la bande de Gaza et 134 en Cisjordanie, où on a également dénombré 23 femmes blessées par des colons israéliens. En Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, les blessures infligées aux femmes ont essentiellement eu pour cadre les manifestations hebdomadaires contre les agissements de l'armée israélienne, les affrontements entre Palestiniens et les forces israéliennes à Jérusalem-Est et les opérations de ratissage¹. Le nombre de femmes tuées ou blessées a donc augmenté par rapport à l'année passée, au cours de laquelle une femme avait été tuée à Gaza (aucune en Cisjordanie) tandis que 86 avaient été blessées par l'armée israélienne et 13 par des colons israéliens⁴.

10. S'agissant de la bande de Gaza, le HCDH a été informé que les autorités de fait limitaient de plus en plus les libertés et droits civils, notamment le droit de réunion pacifique, ainsi que l'accès aux lieux de loisirs, qu'elles allaient même parfois jusqu'à fermer au prétexte qu'ils encourageaient la promiscuité entre les sexes et n'étaient pas conformes à la coutume islamique. Les 15 et 16 mars 2011, deux manifestations organisées dans la ville de Gaza en faveur de l'unité nationale ont été dispersées de force par les services de sécurité de fait, qui auraient violenté les participants. Plus de 50 femmes ont ainsi reçu des coups, parmi lesquelles huit filles qui ont été brièvement arrêtées, frappées avec des bâtons et insultées par environ 10 agents de sécurité, certains en civil, d'autres en uniforme de police⁵.

11. En mai 2011, 29 Palestiniennes⁶ étaient encore détenues par le Gouvernement israélien hors du territoire palestinien occupé, en violation des obligations consacrées par le droit international humanitaire. Les rapports établis indiquent que les conditions de vie des Palestiniennes dans les prisons israéliennes n'ont pas changé : nourriture médiocre, manque d'air frais et de lumière naturelle, cellules sales et surpeuplées – autant de facteurs dont il est dit qu'ils contribuent à

³ Ibid., *Special Focus: Displacement and insecurity in Area C of the West Bank* (Déplacement et insécurité dans la zone C en Cisjordanie) (août 2011).

⁴ Ibid., *Protection of Civilians: Casualties Database* (Protection des civils : base de données sur les morts et les blessés), 1^{er} septembre 2010-1^{er} août 2011.

⁵ Le HCDH a suivi les manifestations de près.

⁶ Bureau de la coordination des affaires humanitaires, *The Monthly Humanitarian Monitor* (juin 2011).

l'affaiblissement physique et psychologique des détenues. Les femmes qui ont été libérées continuent de rencontrer des difficultés de réintégration¹.

12. La pauvreté, le chômage et l'insécurité alimentaire touchent encore une grande partie de la population. À Gaza, le taux de chômage était de 47,8 % pour les femmes et de 36,2 % pour les hommes⁷. Entre novembre 2010 et avril 2011, le volume des exportations n'a atteint que 5 % des niveaux observés avant juin 2007 et aucun produit n'est sorti de Gaza depuis mai 2011⁸. L'épuisement des débouchés commerciaux et la dévastation qui s'en est ensuivie de l'économie gazaouie ont eu pour effet de priver de revenus nombre de ménages; on estime ainsi qu'à Gaza 38 % des habitants vivent dans la pauvreté et que 75 % des foyers dépendent de l'aide humanitaire⁹. En Cisjordanie, le taux de pauvreté total s'élève à 18 % et la moitié des personnes touchées sont en situation d'extrême dénuement¹⁰. Entre le premier semestre de 2009 et la même période en 2010, les salaires réels ont diminué de 6,4 %¹¹, tout comme le pouvoir d'achat, tandis que le taux d'inflation mesuré d'après les prix moyens a augmenté de 2,98 % entre juillet 2010 et juillet 2011¹².

13. En dépit d'une légère amélioration de la sécurité alimentaire d'ensemble, on estime qu'en 2010, dans le territoire palestinien occupé, 36 % des ménages dirigés par des femmes et 33 % de ceux qui avaient un homme à leur tête souffraient d'insécurité alimentaire. Dans la bande de Gaza, la situation à cet égard était encore plus grave, les valeurs de ces mêmes indicateurs s'y établissant respectivement à 48 % et 52 %. Toutefois, en Cisjordanie comme dans la bande de Gaza, plus les ménages comptent de femmes adultes et plus ils sont exposés à l'insécurité alimentaire, du fait que les femmes ont moins de possibilités d'emploi et des salaires inférieurs. De manière générale, les ménages dirigés par une femme

⁷ Bureau central de statistique palestinien, « Labour Force Survey, 2011 » (Enquête sur la population active), Ramallah, cité dans la contribution apportée au présent rapport par l'équipe de pays des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé.

⁸ PAM, *Occupied Palestinian Territory Situation Report* (Rapport sur la situation dans le territoire palestinien occupé), mai-juin 2011, consultable (en anglais) à l'adresse www.lda.ps/documentsShow.aspx?ATT_ID=4251.

⁹ Bureau de la coordination des affaires humanitaires, fiche d'information sur la situation humanitaire dans la bande de Gaza (juillet 2011).

¹⁰ Bureau central de statistique palestinien, « Poverty and living conditions in the Palestinian Territory, 2009-2010 » (Pauvreté et conditions de vie dans le territoire palestinien) (2010), Ramallah, cité dans la contribution apportée au présent rapport par l'équipe de pays des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé.

¹¹ UNRWA, « West Bank labour market: a briefing on the first-half of 2010 » (Le marché du travail en Cisjordanie : exposé de la situation durant le premier semestre de 2010).

¹² Bureau central de statistique palestinien, « Monthly consumer price index numbers by major groups for the months of January-December 2010 and per cent changes from January-December 2009 » (Valeurs mensuelles de l'indice des prix à la consommation par grands groupes pour les mois de janvier à décembre 2010 et variation en pourcentage par rapport à la période comprise entre janvier et décembre 2009), consultable (en anglais) à l'adresse www.pcbs.gov.ps/Portals/_pcbs/cpi/dd634faf-669e-448b-a96a-3a64cb824f9a.htm; et « Monthly consumer price index numbers by major groups of expenditure for the months of January-July 2011 and per cent changes from December 2010 » (Valeurs mensuelles de l'indice des prix à la consommation par grands groupes de dépenses pour les mois de janvier à juillet 2011 et variation en pourcentage par rapport à décembre 2010), consultable à l'adresse www.pcbs.gov.ps/Portals/_pcbs/cpi/9013200f-427b-464c-a3fe-462ae224a527.htm, cité dans la contribution apportée au présent rapport par l'équipe de pays des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé.

consomment moins d'aliments : 38 % ont un apport calorique insuffisant ou limite, contre 28 % des ménages dirigés par un homme¹³.

14. Nombre de Palestiniennes ne faisaient pas partie de la population active, effectuaient un travail au foyer non rémunéré ou travaillaient dans le secteur non structuré. On estime que 38,3 % des femmes du territoire palestinien occupé qui sont employés dans le secteur non structuré travaillent au sein de leur famille sans être rémunérées, alors que seuls 9,2 % d'hommes se trouvent dans cette situation¹⁴. Des recherches menées récemment par ONU-Femmes dans la bande de Gaza montrent que les femmes jouent un rôle crucial dans la subsistance de leur ménage lorsque déclinent les revenus de l'homme soutien de famille. Cependant, les difficultés économiques dues à la crise prolongée tendent à appauvrir encore davantage les femmes. Les contributions féminines à la subsistance du ménage, telles que le dur labeur agricole sur les terres qu'il possède ou la liquidation de ses biens (ou terres héritées, par exemple), n'améliorent pas le statut des femmes dans la collectivité mais contribuent au contraire à leur marginalisation¹⁵. Les femmes chefs d'entreprise continuent de se heurter à la difficulté d'accès aux marchés locaux et internationaux. Les femmes vivant en milieu rural, en particulier les plus jeunes, dont beaucoup vivent dans la zone C, rencontrent un certain nombre d'obstacles du fait de leur isolement et de leur manque de mobilité¹⁶. D'après les estimations de la FAO, en 2010, le travail de 40 % des Palestiniennes vivant en milieu rural et en âge de travailler (15 à 64 ans) n'était ni rémunéré ni pris en considération dans les statistiques nationales¹⁷.

15. La santé des femmes demeure un autre sujet de préoccupation. La situation est exacerbée, directement et indirectement, par le fait que les Palestiniens ne peuvent se déplacer librement, notamment à cause des points de contrôle et n'ont qu'un accès limité aux soins de santé, à l'eau et à l'assainissement. L'occupation et l'insécurité générale sont psychologiquement traumatisantes et augmentent le niveau de stress des femmes, des hommes et des enfants. La mauvaise qualité de l'eau continue de causer parasitoses, diarrhées et maladies de peau et l'on estime que 90 % de l'eau disponible à Gaza est impropre à la consommation en raison de sa teneur très élevée en chlorures et en nitrates¹⁸. En Cisjordanie, plus de 113 collectivités, qui comptent plus de 150 000 femmes, ne sont pas reliées aux réseaux d'eau; celles qui y sont reliées connaissent néanmoins de fréquentes pénuries graves dues au tarissement

¹³ FAO, PAM et Bureau central de statistique palestinien, « 2010 Socio-economic and food security survey, West Bank and Gaza Strip, Occupied Palestinian Territory » (Enquête 2010 sur la sécurité socioéconomique et alimentaire, Cisjordanie et bande de Gaza, territoire palestinien occupé) (2010).

¹⁴ Bureau central de statistique palestinien, « Informal sector and informal employment survey, October-December 2008: main findings » (Enquête sur le secteur non structuré et l'emploi dans ce secteur, réalisée entre octobre et décembre 2008 : constatations principales) (2011), Ramallah, cité dans la contribution apportée au présent rapport par l'équipe de pays des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé.

¹⁵ ONU-Femmes, « Who answers to Gazan women? An economic security and rights research » (Qui répond aux femmes de Gaza ? Enquête sur les droits et la sécurité économiques) (2011).

¹⁶ Contribution de la CESAO au présent rapport.

¹⁷ FAO, *Palestinian Women's Associations and Agricultural Value Chains, Rural Employment, Case Studies Series # 2* (Chaînes de valeur agricoles et associations de femmes palestiniennes, emploi rural, 2^e série d'études de cas) (Rome, 2010).

¹⁸ UNRWA, « Promoting long and healthy lives in Gaza » (2011) (peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.unrwa.org/userfiles/2011031723858.pdf>).

des sources et des puits¹. À Gaza, les hôpitaux et les cliniques continuent de connaître des pénuries graves de matériel médical, des coupures d'électricité et des retards d'approvisionnement, sans compter qu'ils sont surpeuplés et que les médecins, débordés, ne peuvent accorder le temps voulu aux patients¹.

16. Peu de statistiques officielles sur la santé sont ventilées par sexe et la plupart portent seulement sur la morbidité et la mortalité, la santé procréative et le cancer. D'après l'OMS, les maladies chroniques, telles que les maladies cardiovasculaires et cérébrovasculaires et le cancer, sont les principales causes de décès, avec seulement de légères différences entre les hommes et les femmes, le cancer du sein étant celui qui fait le plus de victimes parmi les femmes. Les taux de fécondité demeurent élevés dans le territoire palestinien occupé et en particulier dans la bande de Gaza; les besoins de services de santé correspondants sont donc très demandés, et ces besoins élevés. Les carences en micronutriments restent un sujet de préoccupation majeur dans le territoire palestinien occupé, les taux d'anémie étant élevés chez les femmes enceintes et les enfants. Les résultats de l'enquête sur les ménages de 2010 indiquent que plus d'un quart des femmes enceintes souffraient d'anémie (26,7 % des femmes enceintes de 15 à 49 ans, 39,1 % dans la bande de Gaza et 15,4 % en Cisjordanie¹⁹). Il y a plus de chance que les maladies soient rapidement diagnostiquées et traitées si les mères et les enfants ont accès en temps utile à des soins de santé de qualité, lesquels contribuent à une amélioration de la santé maternelle et infantile. Les causes des décès de mères et d'enfants qui ont été identifiées permettent de penser qu'une grande partie de ces décès auraient pu être évités si des soins de meilleure qualité avaient été prodigués avant, pendant et juste après l'accouchement²⁰.

17. L'accès et la participation des femmes et des filles aux programmes d'éducation sont en progrès, même si la qualité générale de l'enseignement dispensé dans le territoire palestinien occupé reste variable. À l'heure actuelle, l'indice de développement « éducation pour tous » place le territoire palestinien occupé dans la moyenne mondiale (76^e place sur 128)²¹. Pendant l'année scolaire 2010/2011, les filles représentaient 51 % de l'ensemble de la population scolaire. En Cisjordanie et dans la bande de Gaza, 31 352 filles (soit 58,2 % du total) et 105 015 filles (soit 48 %) étaient inscrites dans les programmes d'enseignement primaire et d'enseignement secondaire du premier cycle de l'UNRWA. Toutefois, il reste de nombreux défis à relever. Dans la bande de Gaza, toutes les écoles détruites en 2009 n'ont pas été reconstruites et des milliers de garçons et de filles sont privés d'instruction élémentaire. Selon l'UNICEF, les écoles, surpeuplées, fonctionnent selon un système de classes alternées et fonctionnent à plein régime. Le nombre d'adolescents, filles et garçons, qui ne suivent plus et abandonnent l'école est en augmentation et seuls 75 % des élèves continuent d'aller à l'école après le primaire¹.

¹⁹ Bureau palestinien de statistique, enquête sur les ménages de 2010, Ramallah, 2010, cité dans la contribution au présent rapport de l'Équipe de pays des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé.

²⁰ OMS, Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé, rapport du 16 mai 2011 (A/64/27).

²¹ UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'EPT. La crise cachée : les conflits armés et l'éducation*.

18. D'après les indications fournies par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, dans la zone C, en août 2011, 18 écoles devaient être démolies car elles avaient été construites sans permis²². L'accès à l'éducation est également entravé par la violence des colons israéliens ainsi que par les restrictions qui sont imposées aux Palestiniens en matière d'accès et de circulation. Un facteur supplémentaire pour les habitants des localités les plus reculées est le coût élevé du transport scolaire : certaines familles paient chaque mois jusqu'à 100 nouveaux sheqels par enfant. Lorsque les familles comptent plusieurs enfants d'âge scolaire, elles sont souvent forcées d'en choisir un ou deux, souvent les garçons finiront leur scolarité tandis que les autres sont retirés de l'école après le primaire. Il en résulte un taux élevé d'abandon scolaire, particulièrement parmi les filles³. À Jérusalem-Est, il manque plus d'un millier de classes, ce qui empêche environ 12 000 enfants d'être scolarisés. D'après l'UNICEF, de nombreuses écoles de Cisjordanie subissent des pénuries d'eau et ne disposent pas de toilettes séparées ou adaptées pour les filles et les garçons, ce qui affecte habituellement la fréquentation scolaire des filles, surtout dans l'enseignement secondaire. Par ailleurs, les progrès accomplis sur les plans de l'accès et de la participation des filles et des femmes aux programmes d'éducation ne se traduisent pas nécessairement par des possibilités d'emploi décent pour les femmes. Parmi les Palestiniens qui ont fait des études supérieures, les femmes ont un taux de chômage considérablement plus élevé que les hommes. En 2011, 39,2 % des femmes scolarisées pendant 13 ans ou plus se trouvaient sans emploi, contre 13,1 % des hommes²³.

19. Bien que les femmes occupent de nombreuses fonctions au sein du système politique palestinien ainsi que des postes de décision, leur participation et leur représentation officielles au niveau de la prise de décisions, y compris au sein des instances de gouvernance et des instances législatives, sont globalement limitées. Dans le gouvernement actuel, les femmes représentent 20 % des ministres, 6 % des vice-ministres et 12,9 % des membres du Conseil législatif palestinien. Elles comptent pour 30,6 % du personnel de l'ensemble des ministères. Au Ministère des affaires féminines et au Ministère des affaires sociales, les femmes sont majoritaires, comptant pour 68,1 et 56 % du personnel. Par ailleurs, 11 % des juges sont des femmes, comme le sont 12 % des procureurs et 11 % des avocats²⁴. En 2010, la première femme gouverneur a été nommée, pour le gouvernorat de Ramallah et d'al-Bireh. Bien que les femmes partagent de nombreuses préoccupations et priorités, la situation politique et le clivage entre les factions politiques les divisent et rendent la coordination plus difficile, notamment lorsqu'il s'agit pour les organisations de femmes de Cisjordanie et de Gaza de définir des positions communes sur des questions liées au processus d'édification de l'État. Sur le terrain, pourtant, les organisations de femmes continuent à appuyer des femmes et des filles de toutes conditions sociales, moyennant des prestations directes et des projets visant à faciliter l'autonomisation des femmes en leur permettant de gagner leur vie, des services caritatifs, des formations organisées auprès des forces de police et de sécurité pour les sensibiliser aux problèmes des victimes de violence et

²² Bureau de la coordination des affaires humanitaires, *Fiche récapitulative sur la situation humanitaire dans la zone C de la Cisjordanie*, juillet 2011.

²³ Bureau palestinien de statistique, enquête sur la population active, avril-juin 2011, Ramallah, 2011. Le communiqué de presse peut être consulté à l'adresse suivante : www.pcbs.gov.ps/Portals/_pcbs/pressRelease/LabourForce_q2e.pdf.

²⁴ Ibid., « Women and men in Palestine, 2010 », Ramallah, 2011, cité dans la contribution au présent rapport de l'Équipe de pays des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé.

des travaux de recherches et de promotion des droits des femmes et de réformes juridiques¹⁶.

20. La situation défavorable des femmes palestiniennes est exacerbée par le fait que la légalité n'est pas toujours respectée et par la discrimination fondée sur le sexe que continuent de consacrer la législation, les règlements et les politiques. La situation est encore compliquée par l'existence de deux systèmes juridiques différents dans la bande de Gaza et en Cisjordanie et la difficulté qu'ont les Palestiniennes de Jérusalem-Est d'obtenir une protection juridique. De plus, les stéréotypes et les normes sexistes font que les femmes continuent de rencontrer des obstacles pour ce qui est de se déplacer librement, d'accéder à l'emploi, d'obtenir des soins médicaux, de s'instruire et se former et d'exercer leurs autres droits fondamentaux¹.

21. Des taux élevés de pauvreté et de chômage, avec toutes les frustrations que cela entraîne, font monter la tension et, finalement, la violence au sein des familles. D'après des données recueillies par le Bureau palestinien de statistique, la violence familiale dirigée contre les femmes et les filles est répandue dans le territoire palestinien occupé²⁵. Pour le moment, il n'y existe pas de loi portant expressément sur la violence familiale et les dispositifs nécessaires pour prévenir la violence, protéger les victimes et poursuivre les délinquants manquent toujours cruellement. Par ailleurs, la peur de la réprobation, de l'exclusion sociale, de représailles encore plus violentes, le risque de divorce et la crainte d'être séparées de leurs enfants empêchent de nombreuses femmes de se plaindre des violences qu'elles subissent¹.

22. Des mesures positives ont été adoptées. Le 11 janvier 2011, le Cabinet palestinien a approuvé une Stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes pour la période de 2011 à 2019. Cette stratégie, qui fait intervenir différents secteurs, au nombre desquels les mouvements de femmes, la société civile, les collectivités, le secteur privé, les ministères et des réfugiées, repose sur une démarche intersectorielle, la violence contre les femmes étant considérée comme une question de développement qui concerne le système social, le système économique et le système politique de la société palestinienne. Des efforts ont été faits pour réprimer les crimes qui continuent contre les femmes sous prétexte de défendre l'honneur de la famille. Le 15 mai 2011, à la suite d'une affaire de ce type survenue dans la région d'Hébron, le Président de l'Autorité palestinienne a signé un décret abrogeant les dispositions du Code pénal qui prévoyaient des peines réduites en cas de meurtre censé laver l'honneur de la famille, qui entrera en vigueur après sa publication au journal officiel palestinien¹.

23. Le Cabinet palestinien et le Ministère palestinien de la planification et du développement administratif ont chargé le Ministère des affaires féminines d'élaborer pour la période 2011-2013 une stratégie nationale intersectorielle qui doit placer l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme au cœur du Plan national palestinien pour la même période. Cette stratégie²⁶, approuvée par le Conseil des ministres en janvier 2011, met en évidence les multiples défis auxquels les Palestiniennes doivent faire face; elle servira de référence pour l'élaboration de

²⁵ Contributions de la CESAO et de l'Équipe de pays des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé au présent rapport.

²⁶ Voir <http://www.unwomen.org/wp-content/uploads/2011/05/UN-Women-oPt-Booklet-Palestinian-Gender-Strategy-2011-en.pdf>.

politiques qui prennent en compte la problématique hommes-femmes et permettent d'améliorer la situation socioéconomique et politique des hommes comme des femmes.

III. Assistance aux Palestiniennes

24. L'insécurité politique et socioéconomique dans le territoire palestinien occupé continue d'avoir de graves répercussions sur le plan humanitaire. En dépit de certaines améliorations macroéconomiques récentes, les besoins restent importants du point de vue humanitaire et économique comme en matière de développement. Ces besoins, notamment ceux des femmes et des filles, ainsi que les priorités qui en découlent, sont évalués dans plusieurs documents, notamment dans la Procédure d'appel global de 2011 qui présente une stratégie chiffrée à 575 millions de dollars, la stratégie à moyen terme de l'UNRWA pour la période 2010-2011, estimée à 675 millions de dollars, compte non tenu des secours d'urgence, et le Plan de développement national de l'Autorité palestinienne (2011-2013), qui définit les besoins prioritaires en termes de développement, chiffrés à 4 milliards 161 millions de dollars (voir A/66/80-E/2011/111, par. 3). Grâce à l'introduction d'un marqueur d'égalité hommes-femmes dans la procédure d'appel global de 2011 et au détachement d'un membre de l'Équipe volante de spécialistes de l'égalité des sexes du Comité permanent interorganisations au cours de l'élaboration dudit marqueur, les documents de projet au titre de la procédure d'appel global de 2011 contenaient bien plus d'informations sur la question de l'égalité des sexes que ceux présentés pour 2010¹.

25. Le présent chapitre porte sur les mesures prises par les organismes des Nations Unies, en collaboration avec l'Autorité palestinienne, les bailleurs de fonds et la société civile, pour répondre aux besoins et aux priorités des femmes et des filles. Il comporte des informations sur l'aide apportée dans six domaines clefs : l'éducation et la formation, la santé, l'émancipation économique et les moyens de subsistance, l'état de droit et la violence à l'égard des femmes, le pouvoir et la prise de décisions, et le renforcement des institutions.

A. Éducation et formation

26. Les organismes des Nations Unies ont continué de prendre toute une série d'initiatives pour assurer aux femmes et aux filles un meilleur accès à des services d'enseignement et de formation de qualité. Ils ont notamment assuré la gratuité de l'instruction élémentaire, ont mis à leur disposition des moyens de transport pour se rendre à l'école et en revenir, leur ont accordé des bourses d'études, ont dispensé des formations professionnelles et des cours d'alphabétisation et pris des mesures en vue de mieux assurer l'autonomisation économique des femmes ayant suivi cet enseignement et ces formations et de leur offrir davantage de débouchés. En Cisjordanie et dans la bande de Gaza, les jeunes Palestiniennes ont continué de bénéficier d'un enseignement élémentaire gratuit assuré par l'UNRWA; leurs résultats scolaires se sont améliorés et des progrès concrets ont également été réalisés en termes de parité des sexes. L'UNRWA a en outre accordé des bourses à 24 Palestiniennes, afin qu'elles puissent fréquenter les universités de Cisjordanie et 755 filles ont suivi une formation technique et professionnelle au Centre de

formation pour femmes de Ramallah. Dans le cadre de l'Initiative de l'UNRWA en faveur de l'égalité des sexes, dans la bande de Gaza, 7 925 femmes ont également pu suivre des cours d'alphabétisation pour adultes en arabe et en anglais et 1 773 femmes ont bénéficié d'une formation aux technologies de l'information. Cette initiative a également permis d'offrir des services mobiles d'aide à l'alphabétisation aux Palestiniennes vivant dans des régions plus reculées. Des mesures supplémentaires ont été prises en vue de permettre aux diplômées de l'Initiative en faveur de l'égalité des sexes d'acquérir les compétences et l'expérience nécessaires pour trouver leur place sur le marché du travail. Par ailleurs, dans le cadre du Programme de secours et de services sociaux de l'UNRWA, 1 092 femmes ont pu acquérir une expérience et des compétences professionnelles dans des centres de formation pour femmes de la bande de Gaza, où sont dispensées des formations professionnelles en couture, coiffure, artisanat et technologies de l'information.

27. L'UNICEF a amélioré les possibilités d'apprentissage d'au moins une centaine de filles des communautés isolées de la zone C en remettant en état des salles de classe. En outre, 6 000 adolescentes des régions marginalisées de Cisjordanie (notamment Jérusalem-Est) et de la bande de Gaza ont pu participer à des activités extrascolaires (éducatives et récréatives) dans des centres adaptés aux adolescents. Le HCR, en collaboration avec l'UNICEF, les groupes sectoriels de l'éducation et de la protection et le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, s'est efforcé d'assurer aux filles un meilleur accès à l'éducation en mettant des cars de ramassage scolaire à la disposition des communautés bédouines isolées des gouvernorats de Bethléhem et d'Hébron, de manière à réduire le taux d'abandon scolaire et permettre aux filles de se rendre à l'école en toute sécurité.

B. Santé

28. Les organismes des Nations Unies ont continué de fournir toute une gamme de services de santé aux femmes et aux filles palestiniennes. Afin d'améliorer l'accès aux soins de santé dans l'ensemble de la Cisjordanie, l'UNRWA a mis en place cinq dispensaires mobiles, qui ont permis de fournir régulièrement des soins préventifs et curatifs à 13 000 patients palestiniens touchés par les restrictions de circulation (dont 66 % de femmes et d'enfants). Le FNUAP a continué de soutenir deux centres de santé polyvalents pour femmes, qui proposent une gamme complète de services, dont des services cliniques, une assistance juridique, des services de conseil aux victimes de violence sexiste, des services de soutien psychosocial, des traitements physiothérapeutiques, de la gymnastique et des services d'éducation à la santé à 20 000 femmes vivant dans des zones densément peuplées et défavorisées de Gaza (Jabalia, Boureij) et de Cisjordanie (Hébron).

29. L'UNRWA, l'OMS et l'UNICEF ont également pris diverses mesures pour améliorer la santé maternelle et infantile. En Cisjordanie, l'UNRWA a assuré la prestation de soins prénataux à 7 893 femmes enceintes et de soins postnataux à 5 593 jeunes mères, et fourni des services de planification familiale à 23 731 femmes pendant les deux premiers trimestres de l'année 2011. Au cours de la même période, 9 453 femmes ont été envoyées dans des hôpitaux où elles ont pu bénéficier de traitements spécialisés. Dans la bande de Gaza, pas moins de 24 750 femmes enceintes ont reçu des soins prénataux et les 8 187 accouchements qui ont eu lieu au cours du premier semestre de l'année 2011 ont tous été suivis de soins postnataux.

Les femmes enceintes et les mères allaitantes qui vivent dans les communautés rurales isolées de la bande de Gaza, notamment les communautés bédouines, ont également bénéficié de visites médicales à domicile assurées par l'UNRWA. En outre, à la suite de l'élargissement du projet mené par l'OMS en vue d'assurer la prestation de soins de santé maternelle et néonatale de qualité dans les six hôpitaux de la bande de Gaza, le nombre de sorties précoces après accouchement a diminué, ce qui a permis d'assurer un meilleur suivi postnatal et de réduire les risques que courent les jeunes mères et les nouveau-nés. L'OMS a également lancé un programme expérimental visant à développer les capacités des professionnels de la santé en obstétrique. Par ailleurs, pour combler les carences de plus en plus graves en oligo-éléments observées chez les femmes et les enfants, l'UNICEF a lancé l'Initiative Hôpitaux amis des bébés destinée à encourager les mères à adopter certaines pratiques en matière d'alimentation des nourrissons. L'organisme soutient également la réalisation d'une enquête nationale sur les oligo-éléments, qui doit permettre d'évaluer précisément les carences des femmes et des enfants en oligo-éléments.

30. Toute une gamme de services psychosociaux a également été fournie. Par exemple, entre octobre 2010 et juin 2011, 29 281 bénéficiaires, dont 62 % de femmes et 37 % de jeunes de moins de 18 ans, ont bénéficié de services de conseil dans le cadre du programme de santé mentale communautaire de l'UNRWA. Au cours de la même période, 86 937 réfugiés, dont 58 % de femmes et 50 % de jeunes de moins de 18 ans, ont participé à des activités de groupe communautaires et assisté à des séances de sensibilisation relatives à la santé mentale. En décembre 2010, l'OMS a organisé un atelier intitulé « Santé mentale de la mère et de l'enfant dans la bande de Gaza », qui a réuni des universitaires et des professionnels de la santé mentale de la région chargés d'envisager différents moyens d'intégrer la santé mentale aux services proposés à l'heure actuelle, l'accent étant tout particulièrement mis sur les répercussions des attaques militaires sur la santé mentale des femmes et des enfants. Chaque mois, 20 centres familiaux soutenus par l'UNICEF dans l'ensemble de la bande de Gaza offraient des services de protection et de soutien psychosocial à quelque 2 000 filles et 1 000 mères, pour leur permettre de développer leur aptitude à faire face aux crises. En outre, des centaines d'enfants ainsi que les personnes qui s'occupaient d'eux ont bénéficié de services de conseil de groupe ou individuels dans les communautés touchées, à la fois en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

31. L'UNICEF a assuré à quelque 28 000 filles un meilleur accès à l'eau potable en faisant livrer de l'eau par camions-citernes dans 40 écoles primaires de la bande de Gaza. La remise en état des installations d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène dans 27 établissements scolaires devrait permettre, en outre, d'améliorer l'accès d'environ 14 000 filles et 550 enseignantes à l'eau salubre et aux systèmes d'assainissement. De même, la remise en état des réseaux d'adduction d'eau, qui s'est poursuivi dans le sud de la Cisjordanie, a permis à 3 000 femmes et filles et à leur famille d'avoir accès, pour la première fois, à de l'eau potable.

32. Dans le cadre d'un programme quinquennal commun de lutte contre le VIH concernant le territoire palestinien occupé, ONU-Femmes a présenté ses recherches sur le thème « Exploring Dynamics and Vulnerabilities of HIV Transmission Amongst Sex Workers in the Palestinian Context » (Étude de la dynamique et des

risques de transmission du sida chez les travailleurs du sexe en Palestine) lors de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée au sida, tenue à New York en juin 2011.

C. Émancipation économique et moyens de subsistance

33. Les indicateurs socioéconomiques confirment qu'il importe continuer d'investir dans l'émancipation économique, les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire. Les organismes des Nations Unies sont intervenus à cet égard en offrant différents types d'aide financière, en menant des initiatives de renforcement des capacités, en lançant un programme de création d'emplois d'urgence et en fournissant une aide alimentaire directe. Les foyers dirigés par des femmes demeurent les principaux bénéficiaires de l'assistance qu'apportent bon nombre d'organismes.

34. L'UNRWA reste l'un des principaux employeurs de femmes, en particulier dans la bande de Gaza, où le marché du travail est extrêmement restreint. En outre, l'organisme propose aux femmes des emplois à court terme dans le cadre de son programme de création d'emplois d'urgence. Entre le 1^{er} septembre 2010 et le 31 juillet 2011, 17 424 Cisjordaniennes au total ont obtenu du travail par le biais de ce programme. Des outils, du matériel et de l'équipement, tels que des machines à coudre, des tissus et des bobines de fil qui servent à confectionner des produits brodés, ont été fournis aux centres pour femmes participants dans l'ensemble de la Cisjordanie. Dans la bande de Gaza, à la mi-août 2011, 6 840 des 24 317 postes créés dans le cadre du programme étaient occupés par des femmes. Par ailleurs, grâce au projet Women Run School Canteens (femmes aux commandes dans les cantines scolaires), financé par la Norvège et mis en œuvre en partenariat avec le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, ONU-Femmes a pu continuer d'assurer des revenus durables aux centres pour femmes. Vingt-six de ces centres, chargés de préparer les repas servis aux élèves dans les cantines scolaires, ont pu devenir financièrement autonomes et sont désormais capables de rémunérer eux-mêmes leurs employées; ce système permet également aux écoliers de se nourrir sainement.

35. Dans le cadre de ses efforts de lutte contre la pauvreté à court terme, l'UNRWA a continué de porter secours aux personnes en détresse, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, notamment en leur accordant une aide en espèces. Bon nombre des bénéficiaires de cette aide étaient des femmes. En outre, l'UNRWA a versé une aide en espèces d'urgence aux femmes chefs de famille de la bande de Gaza et de Cisjordanie leur permettant de financer la remise en état de leurs logements. L'organisme a également pris des mesures pour soutenir les stratégies de subsistance à plus long terme, notamment par la prestation de services financiers. En Cisjordanie, entre le 1^{er} septembre 2010 et le 31 juillet 2011, 14 % des prêts ont été accordés à des femmes. À Gaza, au cours de la même période, l'UNRWA a accordé 1 071 prêts commerciaux à des femmes, pour un montant total de 1 379 700 dollars, et 167 prêts non commerciaux à hauteur de 574 100 dollars pour répondre aux besoins des foyers dirigés par des femmes en matière de logement et de consommation. Mettant l'accent sur les foyers dirigés par des femmes, le Programme d'assistance au peuple palestinien du PNUD a également renforcé ses activités dans le cadre du Programme de démarginalisation économique des familles défavorisées, qui vise à améliorer les conditions de vie des familles palestiniennes

les plus défavorisées et à leur permettre d'acquérir une indépendance économique en leur offrant tout un ensemble de services financiers et non financiers. Selon les estimations, 1 400 femmes bénéficieraient de 35 % des projets menés par des femmes dans le cadre du programme.

36. L'OIT, le PNUD, l'UNESCO et ONU-Femmes ont mené différentes initiatives de renforcement des capacités et fourni divers types d'assistance, technique et autre, pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes. L'OIT a notamment accordé des subventions, dispensé des formations et offert une assistance technique aux membres de 40 coopératives de femmes de Cisjordanie, en collaboration avec l'Union des coopératives d'épargne et de crédit. L'organisme a également lancé, à titre expérimental, un programme de renforcement des capacités à l'intention de plus de 200 Palestiniennes chefs de micro-entreprises pour présenter sa méthode de formation Gender and Entrepreneurship Together (L'égalité des sexes et l'entrepreneuriat ensemble, GET Ahead). Outre qu'elle offre aux femmes davantage de débouchés, cette initiative de l'OIT a permis, de manière plus générale, de renforcer les capacités des établissements qui proposent des services de prospection commerciale, de sorte que ces services répondent aux besoins particuliers des femmes. Dans le cadre du programme commun pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le territoire palestinien occupé, mis en œuvre par le Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'UNESCO, le PNUD et ONU-Femmes ont soutenu différentes initiatives, et notamment la fabrication et la commercialisation, par des femmes, de produits issus de l'artisanat communautaire et les activités menées par les femmes dans le domaine de l'écotourisme.

37. La FAO a poursuivi ses travaux en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et économique des populations par le biais de projets en faveur des femmes chefs de famille. Au nombre des activités menées ont figuré l'aménagement de potagers et d'ateliers d'élevage, l'aquaculture, le traitement de produits alimentaires, la commercialisation de produits, l'amélioration de la gestion de l'eau et l'aide aux associations de femmes. Environ un tiers des bénéficiaires des initiatives de la FAO en Cisjordanie et dans la bande de Gaza sont des femmes. Les femmes et les foyers dirigés par des femmes qui sont touchés par l'insécurité alimentaire comptent parmi les principaux groupes visés par le Plan d'action triennal (2011-2013) défini par la FAO pour la Cisjordanie et la bande de Gaza. Les foyers dirigés par des femmes sont aussi expressément ciblés par le Programme alimentaire mondial tant en Cisjordanie que dans la bande de Gaza et sont les bénéficiaires prioritaires de tous les programmes de distribution alimentaire. Au cours de la période considérée, 35 651 femmes détenaient une carte de rationnement du Programme alimentaire mondial. La plupart d'entre elles bénéficient également d'interventions complémentaires, et notamment d'une aide en espèces. L'UNRWA a en outre fourni une aide alimentaire à 10 244 foyers dirigés par des femmes en Cisjordanie et 7 650 autres dans la bande de Gaza.

D. État de droit et violence à l'égard des femmes

38. Pendant la période examinée, les organismes des Nations Unies ont continué de promouvoir l'accès des femmes à la justice et de mettre en œuvre une série de mesures permettant de lutter contre les violences faites aux femmes. Dans le cadre de son volet sur l'état de droit et l'accès à la justice, le Programme d'assistance au

peuple palestinien du PNUD a apporté un soutien aux organisations de la société civile en procurant aux Palestiniennes une aide judiciaire ou une assistance juridique, notamment dans des cas de divorce, et a appuyé, en collaboration avec le barreau palestinien, la création d'un réseau d'avocates. En outre, les femmes en instance de divorce ont bénéficié d'un programme d'assistance financière administré par l'entremise du Fonds palestinien de pensions. L'UNRWA a fourni des conseils et une assistance juridiques à 3 341 femmes par l'intermédiaire de ses bureaux situés dans les centres s'occupant des programmes en faveur des femmes. Ces centres ont également proposé une série de cours de sensibilisation aux questions touchant la culture, la santé et la société. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a mené de nombreuses activités visant à promouvoir les droits des femmes aussi bien en Cisjordanie que dans la bande de Gaza, notamment en organisant à l'intention du personnel des organisations de défense des droits des femmes des activités d'information, de sensibilisation et de formation concernant les normes pertinentes du droit international des droits de l'homme et des procédures internationales en la matière.

39. L'UNOPS a conçu et bâti en Cisjordanie une prison et un centre de détention prévoyant des conditions particulières pour les femmes détenues, qui peuvent s'y déplacer librement et faire un plein usage des équipements tout en préservant leur intimité et en étant séparées des hommes. Il s'agit là d'un progrès important en matière de traitement et de réadaptation des femmes détenues dans le territoire palestinien occupé. ONU-Femmes a, sur une base hebdomadaire, fourni aux femmes détenues dans les trois centres palestiniens de rééducation et de réadaptation une aide sur les plans social, psychologique et juridique ainsi que des produits de première nécessité à celles qui avaient des nouveau-nés. En collaboration avec la Commission indépendante des droits de l'homme, ONU-Femmes a contribué à faire en sorte que les violations des droits des femmes détenues soient signalées, que le suivi des conditions de détention soit amélioré et que les plaintes auprès des autorités compétentes ou demandes pour suite à donner soient enregistrées.

40. Au nom de plusieurs donateurs et du Ministère de l'intérieur, l'UNOPS a également agrandi un centre de formation de la police en Cisjordanie, permettant à 600 élèves policiers, hommes et femmes, de disposer d'un établissement vaste et moderne pour leur formation. Les nouveaux bâtiments ont tous été spécifiquement conçus en tenant compte de la problématique hommes-femmes, l'accent étant mis en particulier sur les dortoirs, le centre pédagogique et le gymnase, afin de donner aux élèves femmes les mêmes chances sur le plan de la participation et de l'éducation.

41. Plusieurs entités, dont le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'UNESCO, le FNUAP, l'UNRWA et ONU-Femmes, ont poursuivi la mise en œuvre de diverses mesures destinées à sensibiliser les professionnels et à leur donner davantage de moyens pour prévenir la violence à l'encontre des femmes et y faire face. Le FNUAP a élaboré des principes à l'intention des travailleurs sociaux et des prestataires de soins de santé sur la manière de répondre aux besoins des victimes de violences, et leur a donné une formation en la matière et s'est employé à sensibiliser certains groupes comme les femmes vivant en milieu rural et les personnalités religieuses. L'UNRWA a organisé des ateliers de renforcement des capacités à l'intention de son personnel de santé de manière à lui permettre de déceler et de traiter les cas de violence familiale dans ses centres de soins. Des ateliers de renforcement des capacités en matière de prévention de la violence au sein de la famille ont été proposés aux membres de la communauté se trouvant dans

les camps de réfugiés et aux associations locales. ONU-Femmes a appuyé une campagne de sensibilisation comprenant des reportages radiophoniques quotidiens et des ateliers de sensibilisation qui ont bénéficié à 2 051 personnes dans la bande de Gaza. Dans le cadre de la campagne mondiale intitulée « 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste », les organismes des Nations Unies ont contribué à l'organisation de festivals pour lutter contre les violences faites aux femmes, festivals qui ont attiré plus de 600 personnes à Ramallah et 700 dans la bande de Gaza.

42. L'amélioration de l'accès aux services pour les femmes et les filles victimes de violences a fait l'objet d'une série de mesures. C'est ainsi que, sous l'égide du Ministère des affaires sociales, ONU-Femmes a continué d'apporter son soutien au Centre Mehwar à Bethléem, premier établissement multiservices offrant logement, accompagnement psychosocial, soins de santé, assistance juridique et débouchés. Fort de cette expérience, un nouveau centre polyvalent – le centre Hayat – a été créé dans la bande de Gaza. ONU-Femmes a également continué de soutenir le service téléphonique d'urgence Sawa destiné aux victimes de violences à l'encontre des femmes. L'UNRWA a établi des comités de protection de la famille et de l'enfance dans neuf camps de réfugiés en Cisjordanie, en vue d'associer les représentants de la communauté, les responsables et les organisations, d'une part, et ses départements de la santé, de l'éducation et des services sociaux, d'autre part, à la mise en œuvre d'une approche multisectorielle de lutte contre la violence à l'encontre des femmes. Des efforts sont également déployés pour mettre au point des systèmes d'orientation à l'intention des femmes victimes de violences. L'UNRWA a créé cinq centres de services intégrés offrant des soins, des conseils juridiques et un accompagnement psychosocial aux victimes de violences; son personnel de première ligne reçoit une formation lui permettant d'orienter et de conseiller ces victimes. Le FNUAP a continué d'appuyer trois coalitions communautaires offrant un accompagnement psychosocial et une aide aux initiatives locales axées sur l'autonomisation des femmes.

43. Plusieurs entités ont fourni un appui institutionnel aux mesures prises pour lutter contre les violences subies par les femmes, notamment au sein de la famille. Parmi elles, ONU-Femmes a contribué à l'élaboration de la Stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes (2011-2019), tandis que le Programme d'assistance au peuple palestinien du PNUD et le FNUAP ont aidé le Bureau central de statistique palestinien à donner suite à l'enquête de 2011 sur la violence au sein des familles palestiniennes, qui fournira des données de base essentielles à l'élaboration des politiques, à la planification et au suivi des progrès réalisés en matière de lutte contre la violence familiale. L'UNESCO a organisé une série d'ateliers qui ont permis à environ 400 femmes du territoire palestinien occupé, notamment des parlementaires, de se former à l'analyse des données et des statistiques concernant la violence à l'encontre des femmes, et débouché sur la mise au point par les participantes d'un plan d'action lié à la Stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes (2011-2019). L'Organisation internationale du Travail (OIT) a passé un contrat avec le Bureau central de statistique palestinien et l'Institut d'étude de la condition féminine de l'Université de Birzeit de mener de concert une étude sur les dimensions sexistes de la violence dans le monde du travail.

E. Pouvoir et prise de décisions

44. Plusieurs entités des Nations Unies ont notamment organisé des ateliers et des stages et mené des initiatives de sensibilisation en vue de promouvoir la participation des femmes à la prise de décisions et de les inciter à assumer des fonctions de direction. Le Programme d'assistance au peuple palestinien du PNUD a organisé en juillet 2011 un atelier de deux jours visant à favoriser le dialogue sur le type d'État qui répondrait le mieux aux attentes des femmes, établissant ainsi un lien entre les femmes sur l'ensemble du territoire palestinien occupé. Le but recherché était de permettre aux Palestiniennes d'exprimer leurs préoccupations et leurs avis sur un futur État palestinien et de tirer des enseignements de l'expérience d'autres femmes s'efforçant d'édifier un État dans des sociétés en transition et de proposer des méthodes que les femmes pourraient adopter au cours des prochains mois en vue de s'assurer que leurs opinions seront prises en compte dans les débats publics. Dans la bande de Gaza, le PNUD a dispensé une formation relative aux fonctions de direction, à l'autonomisation et à l'entrepreneuriat à 52 femmes exerçant des responsabilités au sein des comités administratifs d'organisations communautaires. ONU-Femmes a organisé, en partenariat avec le Comité technique des questions féminines, des activités de sensibilisation à la participation politique des femmes et à leur exercice de responsabilités à l'intention de 1 136 participantes représentant un large éventail de groupes de la société civile.

F. Renforcement des institutions

45. Plusieurs organismes des Nations Unies, dont l'OIT, la FAO, le Programme d'assistance au peuple palestinien du PNUD, l'UNESCO, le FNUAP et ONU-Femmes, ont continué d'aider divers ministères, dont ceux des affaires féminines, de l'agriculture, des affaires sociales, du travail, de la culture et de la jeunesse et des sports, à tenir compte de la problématique hommes-femmes dans leurs domaines d'activité et à améliorer le suivi des progrès réalisés en matière de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, notamment par le biais d'un appui technique sectoriel, du détachement de spécialistes de la problématique hommes-femmes dans les ministères et de mesures visant à renforcer les capacités d'analyse et de collecte de données ventilées par sexe. Dans le cadre du lancement de la Stratégie nationale intersectorielle en matière d'égalité des sexes pour 2011-2013, ONU-Femmes a aidé le Ministère des affaires féminines à organiser sa toute première réunion internationale de donateurs en vue de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie triennale.

46. L'OIT a organisé des cycles de formation et des audits participatifs approfondis sur l'égalité des sexes, à la suite desquels le Ministère des affaires féminines a annoncé la création d'une équipe nationale d'audit. Celle-ci continuera d'œuvrer dans le cadre de plans d'action élaborés par l'OIT en consultation avec ses interlocuteurs tripartites, de façon à aborder concrètement les écarts entre les sexes décelés au cours des audits.

47. L'OIT a également contribué à l'établissement d'un comité national d'emploi des femmes. Ce comité aidera le Ministère du travail, qui l'a avalisé le 24 mars 2011, et les partenaires sociaux à mettre en œuvre des mesures précises visant à promouvoir l'emploi des femmes et à assurer leur protection sur le lieu de travail. En juillet 2011, des représentants de l'OIT ont rencontré le Ministre du travail pour

donner suite à une étude effectuée en 2010 en consultation avec le Ministère du travail et le comité national d'emploi des femmes et intitulée « Review of labour laws to promote women's labour force: a legal analysis and recommendations for promoting gender equality » (Examen de la législation du travail visant à promouvoir la main-d'œuvre féminine : analyse juridique et recommandations destinées à promouvoir l'égalité des sexes). Cette étude comporte des propositions relatives à de futures révisions du droit du travail palestinien.

48. Le Programme d'assistance au peuple palestinien du PNUD et le FNUAP ont tous deux soutenu le principe consistant à accorder une plus grande attention à l'égalité des sexes et aux priorités de la jeunesse, ainsi qu'à la participation des jeunes femmes à la prise de décisions. Le Programme d'assistance du PNUD a étroitement collaboré avec le Ministère de la jeunesse et des sports et les organisations locales de la société civile à la rédaction d'un document relatif à la stratégie sectorielle en faveur de la jeunesse palestinienne, notamment en veillant à la participation active des jeunes femmes et des jeunes gens de Cisjordanie (y compris Jérusalem-Est) et de la bande de Gaza au processus.

49. Le Centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes de l'UNESCO a dispensé une formation à des responsables féminines d'organisations leur permettant de mettre au point des indicateurs visant à mesurer l'efficacité organisationnelle et a aidé les Ministères des affaires féminines et de la culture à concevoir des indicateurs tenant compte de la problématique hommes-femmes. En outre, 21 personnes issues de groupes chargés de l'égalité des sexes dans divers ministères ont reçu une formation à la problématique hommes-femmes ainsi qu'à la gestion, à la planification, à la sensibilisation, au suivi et à l'évaluation.

50. Des mesures s'adressant au système des Nations Unies ont également été mises en œuvre. C'est ainsi que le Comité des femmes de Gaza de l'UNRWA a fourni des services et dispensé une formation à des employées leur permettant d'améliorer leur vie professionnelle de tous les jours et d'envisager des possibilités de perfectionnement. ONU-Femmes a continué de fournir une assistance technique et une formation en matière de problématique hommes-femmes à d'autres entités des Nations Unies actives dans le territoire palestinien occupé, pour leur apprendre à tenir compte de l'égalité des sexes à tous les stades de la programmation et de l'élaboration des politiques.

IV. Conclusions et recommandations

51. **La situation politique humanitaire et socioéconomique et les conditions de sécurité sont restées globalement difficiles dans le territoire palestinien occupé. L'enlèvement du processus de paix, l'escalade des tensions entre les parties, l'expansion des activités de peuplement, le clivage qui divise les Palestiniens entre eux et la poursuite des explosions de violence constituent de graves sujets de préoccupation. L'amélioration de la situation des Palestiniennes demeure étroitement liée aux efforts déployés pour parvenir à une paix durable. Il est fondamental d'assurer la pleine participation des Palestiniennes, sur un pied d'égalité, aux tentatives de règlement du conflit et de médiation ainsi qu'au dialogue sur la création d'un État de telle sorte qu'elles définissent, au même titre que les hommes, l'orientation future de leur société conformément aux engagements pris au niveau mondial et énoncés dans des instruments tels que la**

Déclaration et le Programme d'action de Beijing et les résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1960 (2010) du Conseil de sécurité.

52. Au cours de la période examinée, les organismes des Nations Unies ont continué d'aider les femmes et les filles palestiniennes de multiples façons, notamment en leur fournissant une éducation et des soins, en améliorant leur accès à l'eau potable, en créant des débouchés, y compris des emplois d'urgence, en contribuant à leurs moyens de subsistance à long terme et à leur autonomisation économique par le biais de mesures financières et autres, telles que la formation et le renforcement des capacités, et en améliorant la sécurité alimentaire. Les foyers dirigés par des femmes sont restés l'un des principaux groupes visés par de nombreuses entités. Le système des Nations Unies a par ailleurs soutenu les efforts déployés pour renforcer les institutions, faciliter l'élaboration des politiques et promouvoir l'état de droit et, en particulier, la prévention de la violence contre les femmes et les moyens d'y faire face. Cependant, pour l'ensemble des Palestiniens, et en particulier pour les femmes et les filles, l'accès aux services de base est encore insuffisant et le niveau de chômage, de pauvreté et d'insécurité sont encore élevés. La poursuite de l'aide et l'augmentation des investissements dans tous ces domaines continuent de répondre à un besoin vital.

53. Au cours de l'année écoulée, des progrès importants ont été faits au niveau de l'élaboration des politiques. Le lancement de la Stratégie nationale intersectorielle en matière d'égalité des sexes pour 2011-2013 et de la Stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes (2011-2019), ainsi que les premières mesures prises pour les mettre en œuvre, sont encourageants. Ces stratégies sont autant d'instruments importants permettant de répondre aux besoins urgents et aux priorités des femmes et des filles, de lutter contre la discrimination dans la législation et dans la pratique, de prévenir toutes formes de violences à l'encontre des femmes, y compris la violence familiale, et de protéger les femmes et les filles contre de telles violences. Des mesures prometteuses ont également été entreprises pour davantage appeler l'attention sur les questions d'égalité des sexes dans le document relatif à la stratégie sectorielle en faveur de la jeunesse palestinienne et dans les débats concernant les révisions à apporter au droit du travail palestinien. La mise en œuvre effective de ces stratégies nécessite un effort soutenu en matière d'engagement politique, d'appui technique et de ressources financières.

54. Les indicateurs socioéconomiques montrent qu'il est essentiel de continuer à investir dans l'autonomisation économique des femmes, les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire. L'émancipation économique des femmes palestiniennes est nécessaire à leur émancipation politique mais également à la croissance de l'économie et au développement de la société. Il convient que l'Autorité palestinienne, les entités des Nations Unies et les autres parties prenantes poursuivent l'élaboration et la mise en œuvre de mesures permettant aux femmes d'accéder aux ressources et de les maîtriser, d'obtenir une formation et de disposer de débouchés.

55. Il importe de redoubler d'efforts pour que les informations sur la situation des femmes et des filles figurent de manière systématique dans les études, les rapports et les exposés des organismes des Nations Unies et des experts indépendants concernant le territoire palestinien occupé, et qu'elles soient

communiquées aux organes intergouvernementaux concernés. Il est également essentiel de continuer de renforcer la capacité du système des Nations Unies à incorporer des approches soucieuses de l'égalité des sexes dans la planification et la mise en œuvre des programmes d'assistance, de telle sorte que les différents besoins, les différentes priorités, capacités et contributions des femmes, des hommes et des jeunes garçons et filles soient pleinement pris en compte et examinés et que les institutions continuent de fournir une assistance ciblée aux femmes et aux filles.
